



Salarié indélicat / Vol de matériel / faillite

Par **ripi78**, le **16/04/2010** à **18:59**

Bonjour,
Bonjour, je suis artisan électricien en EURL, il y a quelques mois j'ai embauché un salarié pour travailler chez un client : rénovation électrique complète d'un pavillon.
Ce salarié a tout fait pour nuire à ma société : refus de suivre mes ordres, détérioration volontaire du matériel, plaintes journalières au client comme quoi il n'y avait pas le matériel nécessaire pour travailler (mes factures attestent le contraire), bref, le dernier jour de sa période d'essai il décide de quitter son poste (libre à lui) mais en me rendant sur le chantier celui-ci a tenté de voler mon véhicule personnel, à proféré des menaces de mort (et j'en passe), ceci a fini au commissariat avec plainte à l'appui. Au sortir de sa garde à vue, cette personne est revenue sur le chantier voler le matériel que je venais d'acheter (plus de 2000 € d'investissement), donc re-plainte au commissariat, re-garde à vue etc....
Il s'avère que le client a voulu arrêter le chantier suite à ces événements.
Le lendemain le client me demande un geste commercial, mais je ne lui donne rien (son acompte ne couvrant pas les frais que j'avais déjà engagés), le client me demande de venir chez lui et je tombe nez à nez avec l'ancien salarié qui me menace encore donc je quitte les lieux. L'affaire ne s'arrête pas là car les deux plaintes que j'avais faites contre le salarié sont restées sans suite (décision du parquet), mais dans le même temps le client me poursuit car le chantier a pris du retard, qu'il a dû payer un loyer de son ancien logement en plus, et me demande environs 3500 € avec les dommages et intérêts.
Donc je voudrais savoir si je pouvais exercer des poursuites contre ces personnes en sachant que le matériel de l'entreprise (perceuses, escabeaux etc...) est toujours en possession du client (je ne veux plus me rendre chez lui car j'ai peur pour ma sécurité au cas où il me retende un guet-apens avec l'ancien salarié), l'ancien salarié a repris, terminé et encaissé l'argent du chantier, moi je n'ai pas pu rembourser le matériel que je venais de prendre à crédit, je n'ai pas pu faire les autres chantiers car mon matériel m'avait été volé donc mon entreprise a coulé net j'ai des dettes de partout. C'est une affaire compliquée mais j'ai le sentiment d'avoir été roulé et ruiné, j'ai dû déménager loin pour que cette personne me laisse moi et ma famille tranquille car j'ai peur de ce fou, pensez-vous que je possède tous les

éléments pour les poursuivre ? Merci pour vos aides.

Par **jeetendra**, le **17/04/2010** à **10:09**

[fluo]ORDRE DES AVOCATS DE TARBES[/fluo]rn6 Rue du Maréchal Foch - 65000
TARBESrnTél. : 05 62 93 64 66 rnrnBonjour, mon conseil prenez contact avec l'Ordre des
Avocats de Tarbes, ils tiennent des permanences juridiques et vous verrez un avocat pour voir
ce qu'il y a lieu de faire face à cette injustice dont vous etes victime, courage et bon week-end
à vous.